

31 JANVIER 2019 : ACTION DANS LES TERRITOIRES

La trêve des confiseurs est terminée. Les difficultés sociales ne se sont pas dissipées avec elle. Le gouvernement, à la grande satisfaction du MEDEF, reste droit dans ses bottes et affiche une surdité irresponsable aux revendications légitimes des salariés et des retraités. Le grand débat national envisagé ressemble de plus en plus à une grande arnaque politicienne et à une espèce de détournement aux vraies attentes des gens. En le cadrant et surtout en ciblant les sujets à ne pas mettre sur la table, en particulier les salaires et les pensions, il démontre qu'il veut avec le Président rester au service des riches. Les retraités qui depuis des années manifestent, foulard rouge au cou, ne doivent surtout pas baisser la garde.

Le 31 janvier se présente à eux comme une nouvelle journée d'actions où ils vont pouvoir dans les territoires rappeler avec insistance l'exigence de réponses concrètes à leurs aspirations, entre autres de pouvoir d'achat. Tout indique qu'il ne suffit pas de s'indigner ou de se déclarer solidaires de ceux qui luttent.

Chacun(e) est appelé(e) à être un acteur de l'action et de le conforter par une adhésion massive à la CGT. C'est le plus sûr moyen de se faire entendre pour mettre vraiment à l'ordre du jour la redistribution des richesses.



Syndicalisation

Nous sommes très près des 100 %. Menons de pair cet objectif possible bien avant la conférence et ciblons toutes les adhésions possibles pour faire de 2019 une véritable année de renforcement



14^{ème} conférence nationale de l'UFR

Dans *Au Fil du Temps* qui vient de vous parvenir, un 4 pages est à votre disposition. Intitulé « *la parole aux syndiqués* », il vous permet de l'investir individuellement ou collectivement. A vos stylos !

Assemblées générales des sections UFR : déjà un bel élan !

38 sections ont fait connaître leurs dates d'assemblées générales ou de

réunions décentralisées. C'est le moment de s'en emparer pour permettre à chaque syndiqué de participer à la mise à jour des cahiers revendicatifs et d'aller les déposer dans les directions de nos ex-employeurs.

TPAS : une pétition à disposition

La fédération et l'UFR mettent à disposition des TPAS une pétition pour exiger la prise en charge des cotisations sociales par l'employeur et le droit à la REP pendant toute la durée du TPAS. Demandez-la à vos syndicats départementaux.

Journée internationale des migrants du 18 décembre 2018

Des milliers de manifestants et manifestantes dans les villes et villages de France ! 10.000 à Paris dans une ambiance chaleureuse. Toujours plus nombreux des milliers de citoyens et militants ont répondu à l'appel de 250 organisations syndicales, collectifs de sans-papiers, associations et partis politiques. Ils ont défilé ou organisé partout en France des manifestations, débats, concerts, rassemblements aux frontières dans plus de 60 villes...

La CGT dénonce le durcissement des sanctions contre les chômeurs

Par décret du 30 décembre, le gouvernement détermine le régime de sanctions contre les chômeurs. Les demandeurs d'emploi qui n'auraient soi-

disant pas été présents à un rendez-vous pourraient perdre un, puis deux ou quatre mois d'allocation. Au-delà de l'alourdissement des sanctions, le ministère du Travail passerait de suspensions de droits à des radiations directes. Il est prévu de changer la définition de « l'offre raisonnable d'emploi ». La personne en recherche d'emploi sera tenue d'accepter un salaire moyen dans sa branche et sa région sans aucune référence, comme aujourd'hui, avec son ancien salaire perdu. La CGT revendique le droit au travail et à un revenu de remplacement pour toutes les personnes privées d'emploi. Une augmentation minime de 0,1 point des cotisations patronales à l'assurance chômage permettrait d'indemniser 100 000 personnes supplémentaires, dont beaucoup de jeunes, dès deux mois de travail. Au contraire des sanctions, les travailleurs en recherche d'emploi ont besoin d'accompagnement et de soutien.

Chiffres du chômage : la baisse n'est toujours pas là !

Ce sont, aujourd'hui, 6 327 800 personnes inscrites au chômage toutes catégories confondues alors qu'elles étaient 6 337 400 il y a un mois ; une variation qui laisse voir une augmentation inexorable depuis le mois de juin qui enregistrait 6 062 000 chômeurs inscrits à Pôle emploi... Nous

ne voyons donc pas encore l'embellie annoncée par le gouvernement. Alors que se poursuivent les négociations assurance chômage, ces chiffres montrent qu'il serait encore plus inacceptable de baisser les droits des privés d'emploi. Ils doivent, au contraire, être revalorisés en donnant les moyens de se former et de chercher un emploi sans avoir à se soucier en permanence de comment remplir le réfrigérateur. La CGT continuera à se montrer combative et cherchera systématiquement à ce que chaque salarié, privé d'emploi ou pas, se voit attribuer un revenu à hauteur de ses besoins.

Ordonnance Macron : le conseil des prud'hommes sanctionne

La vie donne raison à la CGT. Les ordonnances Macron n'avaient qu'un objectif : simplifier et faciliter les licenciements. Le conseil des prud'hommes de Troyes refuse s'appliquer l'indemnisation des licenciements injustifiés. C'est contraire à la convention N°158 de l'OIT et à l'article 24 de la charte européenne. La CGT souhaite que l'ensemble des juridictions suive ce même raisonnement juridique.

Le projet de loi « portant mesures d'urgence économiques et sociales » confirme l'entourloupe des annonces



d'Emmanuel Macron
Entre les annonces de prime d'activité qui n'est pas du salaire, de prime de fin d'année

défisalisée ne pouvant pas être prise en compte dans le calcul de la retraite, de la baisse de la CSG de 8,3% à 6,6% qui sera loin de bénéficier à l'ensemble des retraités percevant une pension de moins de 2 000 euros par mois, puisque ce sera le revenu global du ménage qui sera pris en considération et non pas le revenu individuel, la CGT juge que ces annonces ne répondent en rien aux exigences sur le pouvoir d'achat portées par les salariés et les retraités depuis un mois puisque le Premier Ministre dans Les Échos confirme aussi qu'il n'y aura aucune revalorisation du Smic, au-delà du minimum légal...

Augmenter le Smic, c'est nécessaire et c'est maintenant !

La politique sociale et économique du gouvernement favorise les plus riches. Les inégalités sociales sont de plus en plus fortes, alors que le pays n'a jamais créé autant de richesses par le travail. La France est sur le podium mondial en matière de redistribution de dividendes aux actionnaires. Le Smic doit augmenter. La CGT propose que le montant brut pour 35 heures, soit revalorisé à 1 800 euros par mois dès le 1er janvier 2019, et que s'ouvrent des négociations salariales dans les branches, les entreprises et les administrations.

Prélèvement à la source : en janvier 2019, le début du grand foutoir ?

Alors que le prélèvement à la source devient effectif en janvier 2019, la CGT Finances publiques réaffirme son opposition à ce projet craignant qu'à terme, ce ne soit qu'une étape vers la fusion CSG/IR (impôt sur le revenu), supprimant la progressivité de l'impôt et le quotient familial. Pour la CGT, le système actuel de la mensualisation, rôdé et accepté, aurait pu être généralisé à moindre coût, tout en garantissant les recettes fiscales de l'Etat puisqu'il est obligatoire pour toutes les autres catégories de revenus à compter de janvier 2019. De plus, le taux d'imposition appliqué par les entreprises risque d'être défavorable lorsque les changements de situation personnelle n'auront pas été signalés auprès des services des impôts et corrigés auprès des entreprises.

Des frais bancaires flous pour les clients dans le rouge, ça suffit !

Serait-ce encore un effet d'annonce du Président ! Des incertitudes concernant le plafonnement des frais pour incidents bancaires à 25€ par mois pour les populations les plus fragiles. En effet, la fédération des banques françaises (FBF) est restée très floue, répondant que « ce niveau global de plafonnement sera fixé librement par chaque banque, en fonction notamment de ses propres coûts ». Or, ces ponctions rapportent aux banques selon l'INC (institut national de la consommation) 6,5 milliards annuels (plus que les recettes de l'ISF : 5 milliards en 2016). La CGT exige le droit fondamental à l'accessibilité bancaire sur tout le

territoire, la transparence et l'égalité de traitement quel que soit le revenu, la gratuité des prestations indispensables à la vie quotidienne, la gratuité des moyens de paiement, autant de réponses aux besoins de toute la population

INTERNATIONAL

4e congrès de la CSI (Confédération syndicale internationale)



Du 2 au 7 décembre 2018, ce sont 1200 délégués venant de 130 pays

représentant 207 millions de travailleurs, (331 centrales syndicales représentées) à Copenhague ... qui ont fait état de la situation qui leur est faite dans leur pays (le travail des enfants ; l'esclavage, moderne ou traditionnel, la précarité,...) et débattu en vue d'élaborer les politiques et de définir les priorités du mouvement syndical international pour les quatre années à venir. Une « Résolution du Congrès sur l'avenir de la CSI - "Respecter les règles – Changer les pratiques" » a été adoptée par le congrès, et nous servira de feuille de route dans notre travail dans et avec la CSI. Le congrès a posé clairement les jalons de l'action solidaire syndicale pour les années à venir. De même il a été décidé d'organiser une manifestation à Genève, en juin 2019, à l'occasion de la conférence internationale du travail qui célébrera en même temps le centenaire de l'OIT.

La CGT solidaire du peuple indonésien

Une fois de plus, l'Indonésie a été victime le samedi 22 décembre d'un violent tsunami. Actuellement, le bilan provisoire évoque plus de 400 morts, près de 1 500 blessé-e-s, 154 disparu-e-s et des milliers de personnes ayant perdu domicile, travail, vêtements, etc. La CGT tient, dans un premier temps, à envoyer ses condoléances à la population indonésienne et aux syndicats indonésiens... Naturellement, la CGT reste à l'écoute des besoins que es syndicats indonésiens lui feraient connaître.